

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) n° 1368/2014 de la Commission du 17 décembre 2014 modifiant le règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (UE) n° 1372/2013 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 366 du 20 décembre 2014)

Page 15, article 1^{er}:

au lieu de: «Article premier

(1) L'annexe 1 est modifiée comme suit:

a) la section "DANEMARK-Italie" est supprimée;

(2) dans la section "FRANCE-Luxembourg", le point b) est remplacé par le texte suivant:

"b) L'échange de lettres des 17 juillet et 20 septembre 1995 concernant les modalités d'apurement des créances réciproques au titre des articles 93, 95 et 96 du règlement (CEE) n° 574/72 et l'échange de lettres des 10 juillet et 30 août 2013".»

lire: «Article premier

L'annexe 1 du règlement (CE) n° 987/2009 est modifiée comme suit:

a) la section "DANEMARK-Italie" est supprimée;

b) dans la section "FRANCE-Luxembourg", le point b) est remplacé par le texte suivant:

"b) L'échange de lettres des 17 juillet et 20 septembre 1995 concernant les modalités d'apurement des créances réciproques au titre des articles 93, 95 et 96 du règlement (CEE) n° 574/72 et l'échange de lettres des 10 juillet et 30 août 2013".»
